



Réunion de comité de la Cité de Clarence-Rockland

Guide de participation du public

La Cité de Clarence-Rockland tient actuellement ses réunions du Comité de dérogation virtuellement via Zoom. Les membres du public auront toujours la possibilité de suivre les débats et de participer, le cas échéant, comme indiqué ci-dessous.

Comment regarder une réunion

Les réunions seront retransmises en direct sur la page Facebook de la Cité de Clarence-Rockland <https://www.facebook.com/clarencrockland/>.

Comment soumettre des commentaires

1- Soumettre des commentaires par écrit

Les résidents sont encouragés à soumettre des observations écrites de trois façons :

- i. Par courriel à l'urbaniste du dossier avant 15 h le 24 juin 2020. Les coordonnées de l'urbaniste se retrouvent sur l'avis.
- ii. Par la boîte de dépôt à l'Hôtel de Ville au 1560 rue Laurier, Rockland avant 15h le 12 juin 2020. La lettre doit être adressée à la Secrétaire-Trésorière du comité de dérogation.
- iii. Par la poste. La lettre doit être envoyée à l'attention de la Secrétaire-Trésorière du comité de dérogation au 1560 rue Laurier, Rockland, Ontario, K4K 1P7. Les commentaires doivent être reçus à la Cité par 15h le 12 juin 2020.

Les commentaires reçus avant la date d'échéance seront transmis aux membres du comité avant la réunion.

2- Soumettre des commentaires verbaux avant la réunion

Les résidents peuvent téléphoner l'urbaniste responsable du dossier pour soumettre des commentaires verbaux qui seront ensuite transcrits, avant 15h le 16 juin 2020. Les coordonnées de l'urbaniste se retrouvent sur l'avis. Veuillez laisser un message détaillé et l'urbaniste vous rappellera dans les plus brefs délais.

3- Inscrivez-vous pour prendre la parole lors de la réunion du Comité

* Veuillez noter que ni un ordinateur, ni un appareil de partage vidéo, n'est requis pour participer à la réunion Zoom. Vous pouvez prendre la parole en appelant depuis un cellulaire ou un téléphone. Un numéro gratuit sera fourni à cet effet.

i. Ordinateur / téléphone intelligent / tablette

Les membres du public peuvent participer aux réunions des comités grâce à Zoom. Les résidents intéressés peuvent s'inscrire en envoyant un courriel à mbelanger@clarence-

rockland.com ou en appelant l'urbaniste responsable du dossier. Lors de l'inscription à une réunion, les membres du public recevront par courriel un lien pour la réunion Zoom ainsi qu'un lien vers des ressources pédagogiques pour ceux qui sont nouveaux avec Zoom. Il sera possible de s'inscrire jusqu'à 15h le 24 juin 2020.

ii. Téléphone

Pour participer par téléphone, un membre du public doit s'inscrire en appelant l'urbaniste responsable du dossier en laissant un message détaillé avec son nom, son numéro de téléphone et le nom du/des dossiers sur lesquels il souhaite parler. Le personnel de la Cité contactera alors le membre du public pour confirmer sa participation et fournir les détails de la réunion. L'inscription se terminera à 15 h le 24 juin 2020.

Si vous vous joignez à la réunion Zoom via votre téléphone, **veuillez ne pas mettre le téléphone en attente en aucun temps**, car cela entraînerait la diffusion de la «musique d'attente» en ligne une fois que la fonction micro est désactivée.

Comment participer pendant la réunion

Les membres du public inscrits pourront faire des commentaires et poser des questions lors des réunions de comité de la même façon que lors des réunions de comité en personne.

- Le président de la réunion ouvrira la période de commentaires du public ;
- Tout membre du public qui souhaite prendre la parole devra cliquer sur le bouton « Lever la main » pour demander à prendre la parole. Le bouton « Lever la main » est sur le côté droit de l'écran de la réunion Zoom sous l'onglet « Participants » ;
- Pour les gens au téléphone, vous pouvez peser sur *9 afin de lever la main;
- Une fois que le président aperçoit qu'un membre du public a levé sa main, l'hôte de la réunion activera le son du membre du public, qui aura alors jusqu'à 5 minutes pour faire des commentaires ou poser des questions;
- Une fois que le membre du public aura fini de parler ou atteint la limite de 5 minutes, l'hôte de la réunion mettra son microphone en sourdine.

Comme le partage d'écran ne sera pas activé pour les participants pendant cette réunion, les délégués qui souhaitent fournir une présentation visuelle (PowerPoint ou autre) doivent envoyer un courriel à mbelanger@clarence-rockland.com avant le début de la réunion. L'hôte de la réunion partagera votre présentation depuis son écran pendant que vous parlez.

Lorsque vous vous joindrez à la réunion, par téléphone ou en ligne, vous serez admis en tant que participant. Vous ne serez pas accueilli en rejoignant l'appel. Vous pourrez entendre et voir la réunion, mais votre microphone sera mis en sourdine jusqu'à ce que ce soit votre tour de parler, si demandé.

Veuillez ne pas partager les détails de la réunion Zoom avec qui que ce soit ni publier sur les réseaux sociaux.

Ces détails sont limités aux membres du comité et du conseil, au personnel désigné et aux délégations publiques enregistrées. Tous les autres pourront regarder et écouter la réunion sur Facebook en direct.